

DÉLIBÉRATION N° 2024.02.05

VENTE BOIS SUITE TEMPETE CIARAN

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

**Etaient présents** : Lysiane LE DUC DREAN, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Jean-Luc VERET, Marie-Claude HOFFNUNG, Pascale CLAUSER, Jean-Bernard MAILLARD, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL.

**Absents excusés - Pouvoir** :

Ludovic MAULNY donne pouvoir à Françoise COUTAND  
Philippe BERTEMONT donne pouvoir à Cécile MACHUREY  
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

**Absents non excusés** :

Houria BADEK  
Éric POTIER

**Secrétaire de séance** : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

---

Madame la Maire rappelle que suite au passage de la tempête CIARAN dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 2023, la force du vent et les fortes précipitations ont causé des dégâts majeurs dont la chute d'arbres sur la Commune.

Considérant la décision de la municipalité de vendre le bois à ses administrés, Madame la Maire propose de fixer le prix de vente à 30 € le m3.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

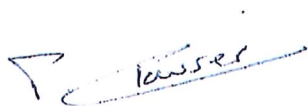
**AUTORISE** Madame la Maire à vendre le bois coupé aux administrés au prix de 30 € le m3.

**DIT** que les recettes seront imputées au chapitre 70 : produit des services du domaine et ventes diverses - Article 7022 : coupe de bois.

**ADOpte** à l'unanimité

La secrétaire de séance  
Pascale CLAUZER

La Maire,  
Lysiane LE DUC DREAN



*Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Transmis à la Sous-Préfecture le 20 février 2024*

